

FICHE TECHNIQUE

Le dispositif des unités d'hébergement

Le service « Unités d'Hébergement » accueille 36 enfants et jeunes âgés de 5 à 18 ans.

Les jeunes sont placés au titre des articles 375 et suivants du code civil, de l'ordonnance de 45 et de l'article L.222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Toutes les situations émanent de l'ASE et des Juges des enfants.

L'équipe est composée d'éducateurs, de maitresses de maison, de veilleurs de nuit, de psychologues cliniciens et de chefs de service.

Ce service est ouvert 24 h/24 h, 365 jours par an. Il a pour mission de :

- Accueillir, protéger et participer à l'éducation des enfants confiés,
- Engager un accompagnement éducatif et psychologique auprès d'enfants et de familles en difficulté,
- Restaurer et consolider les liens familiaux,
- Soutenir les fonctions parentales,
- Accompagner les jeunes qui nous sont confiés dans tous les domaines de la vie (la santé, la scolarité, la formation, etc...).

Zone géographique concernée :

- En priorité : les territoires de basse et de haute Tarentaise, et les jeunes de l'ensemble du département.

Durée de la mesure :

- Variable et adaptée en fonction de chaque situation (de 6 mois à un an renouvelable, voire plus). Dans le cadre de l'accueil provisoire en conformité et dans le respect du contrat passé entre l'ASE et la famille.

Locaux :

- Au sein d'un bâtiment (accueil de 2 unités d'hébergement) situé 8 montée du Chaudan et entouré d'espaces verts.
- Au sein d'une villa (accueille d'une unité d'hébergement) situé 8 rue weitmen et entouré d'espaces verts.

Une équipe :

- Des éducateurs spécialisés,
- Des moniteurs éducateurs,
- Des aides médico-psychologiques,

- Des psychologues,
- Des maitresses de maison,
- Des veilleurs de nuit,
- Une équipe qui bénéficie de temps de régulation, de réunions cliniques, de supervision, dont les membres sont engagés dans des formations continues.

Type d'accueil :

- Hébergement à géométrie variable (résidence à temps complet ou à temps partiel)

Moyens et méthodes :

- Des modes d'intervention spécifiques auprès des enfants :
 - Projets éducatifs individualisés,
 - Suivis éducatifs personnalisés dans :
 - Les actes quotidiens de vie,
 - L'accompagnement et le soutien scolaire.
- Un travail en collaboration avec un grand nombre de partenaires.
- Une aide à la parentalité.
- Une participation des usagers (enfants, parents) à la vie institutionnelle.

Ces unités d'hébergement sont aussi :

- Un lieu de partage, d'expériences et d'échanges,
- Un service relié à un réseau de partenaires.